



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises d'insertion

Question écrite n° 24664

Texte de la question

M. Christophe Masse attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur le gel des crédits 2003 alloués aux structures d'insertion par l'activité économique. Les entreprises d'insertion et les entreprises de travail temporaire d'insertion font part de leur désarroi, car ce gel représente aujourd'hui entre 10 et 30 % de leurs crédits de fonctionnement et bloque, de fait, l'ensemble des actions en cours. Cette décision met en péril les structures engagées depuis des années sur le terrain et qui risquent de ce fait de se trouver dans une situation de dépôt de bilan. Le non-règlement en juin de 60 % de ce financement entraînera de facto la cessation d'activité de nombre d'entre elles. Il s'agit d'une véritable remise en cause de tout le travail de réinsertion mené par les associations sur l'ensemble du territoire, peu conforme aux engagements et aux déclarations d'intention du Gouvernement, notamment sur la création du revenu minimum d'activité ou sur le développement durable. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il compte prendre pour rétablir les moyens de fonctionnement des structures concernées.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les conséquences du gel des crédits affectés à la politique d'insertion des publics en difficulté en 2003. La situation des finances publiques a exigé en 2003 une gestion très rigoureuse afin de mettre en oeuvre les orientations prioritaires du Gouvernement et de respecter les engagements communautaires de la France. Ces contraintes ont conduit le Gouvernement à procéder, à plusieurs reprises, à des mises en réserve, des gels et des annulations de crédits pour l'ensemble des ministères. Conscient des conséquences négatives de cette régulation budgétaire sur le bon déroulement des actions menées par les entreprises et les associations de l'insertion par l'activité économique, le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité a immédiatement demandé la levée du gel des crédits des reports pour le secteur de l'IAE, afin de garantir le plein exercice des missions assurées par les structures d'insertion par l'activité économique (entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, associations intermédiaires). Il faut par ailleurs souligner que les crédits déjà délégués aux directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle au mois de mai représentaient plus de 90 millions d'euros, soit plus du double des crédits nécessaires pour solder les conventions concernées et engager de nombreuses actions nouvelles pour l'année en cours. Au mois d'octobre, une dernière délégation de crédits a été effectuée, portant à 120 millions d'euros le montant total des crédits délégués en 2003 pour les entreprises d'insertion et les entreprises de travail temporaire d'insertion et correspondant entièrement aux demandes de crédits transmises par les directions départementales du travail au ministère. Le déploiement d'une mesure exceptionnelle de soutien de 11 millions d'euros du FSE en 2003 pour les entreprises d'insertion, par ailleurs, montre bien tout l'intérêt que le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité porte à l'insertion par l'activité économique. Les comités départementaux de l'insertion par l'activité économique présidés par le préfet et/ou le DDTEFP ont donc été en mesure d'assurer le suivi de l'activité des structures d'insertion existantes et de déclencher le paiement des aides de l'Etat correspondant, voire expertiser des projets de création d'organismes d'insertion dans des secteurs d'activité porteurs en termes

d'emplois.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Masse](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24664

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 8 décembre 2003

Question publiée le : 15 septembre 2003, page 7032

Réponse publiée le : 15 décembre 2003, page 9609